

ASSURANCE STATUTAIRE

05 56 11 94 36

Courrier à l'attention des employeurs territoriaux
jusqu'à 19 agents CNRACL
transmis le 9 juillet 2025

OBJET / : Contrat
d'assurance groupe
garantissant les
risques statutaires :
résultats.

PJ : 1

Madame, Monsieur,

Conscient des difficultés que rencontrent les collectivités pour s'assurer, **le Centre de Gestion vous propose**, pour la première fois, **un contrat groupe d'assurances statutaires, afin de vous permettre de bénéficier d'un tarif attractif et de réduire ainsi votre risque financier.**

Par courrier du 10/02/2025, je vous informais du lancement d'un marché public d'assurances de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et /ou IRCANTEC).

Je reviens aujourd'hui vers vous pour vous faire part des résultats de cette consultation.

La commission d'appel d'offres du Centre de Gestion s'est réunie le 25/06/2025 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution définis dans le cahier des charges, parmi celles des trois candidats qui ont répondu à la consultation.

Le marché d'assurance pour les collectivités employant jusqu'à 19 agents affiliés à la CNRACL a été attribué à **Groupama Centre Atlantique & Diot Siaci** (gestionnaire du contrat).

Vous trouverez, en pièce jointe, les points importants du contrat proposé.

Celui-ci répond aux obligations statutaires des collectivités pour les risques assurés.

Les taux proposés le sont au regard des arrêts déclarés par les collectivités et reposent sur un principe de mutualisation des risques.

On note une légère diminution sur les formules de franchise au regard de la période précédente, l'assureur proposant par ailleurs un maintien du taux de 2 ans.

Celui-ci n'intègre pas la rémunération du Centre de Gestion au titre de la réalisation de cette mission facultative, qui représente 6% de la prime acquittée.

Pour adhérer au contrat groupe, il vous suffit de délibérer.

Visa(s)

Je vous remercie de retourner votre délibération au Centre de Gestion dès son passage en conseil et **au plus tard pour le 19/12/2025. Ce délai est impératif pour une adhésion au 1^{er} janvier 2026** afin qu'il n'y ait pas d'interruption entre les différents contrats d'assurance. Un bulletin d'adhésion vous sera alors transmis.

Je vous rappelle qu'il vous appartient de vérifier les préavis de résiliation de vos contrats en cours, si vous en avez.

N'hésitez pas à consulter sur le site Internet du Centre de Gestion (www.cdg33.fr), dans la rubrique Santé Prévention, la page Assurance statutaire. Il vous est notamment possible de télécharger le modèle de délibération mis à votre disposition.

Deux webinaires vous sont également proposés cet été, auxquels vous pouvez participer.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez bien entendu prendre contact avec le service assurance statutaire au 05 56 11 94 36 ou assurances@cdg33.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

